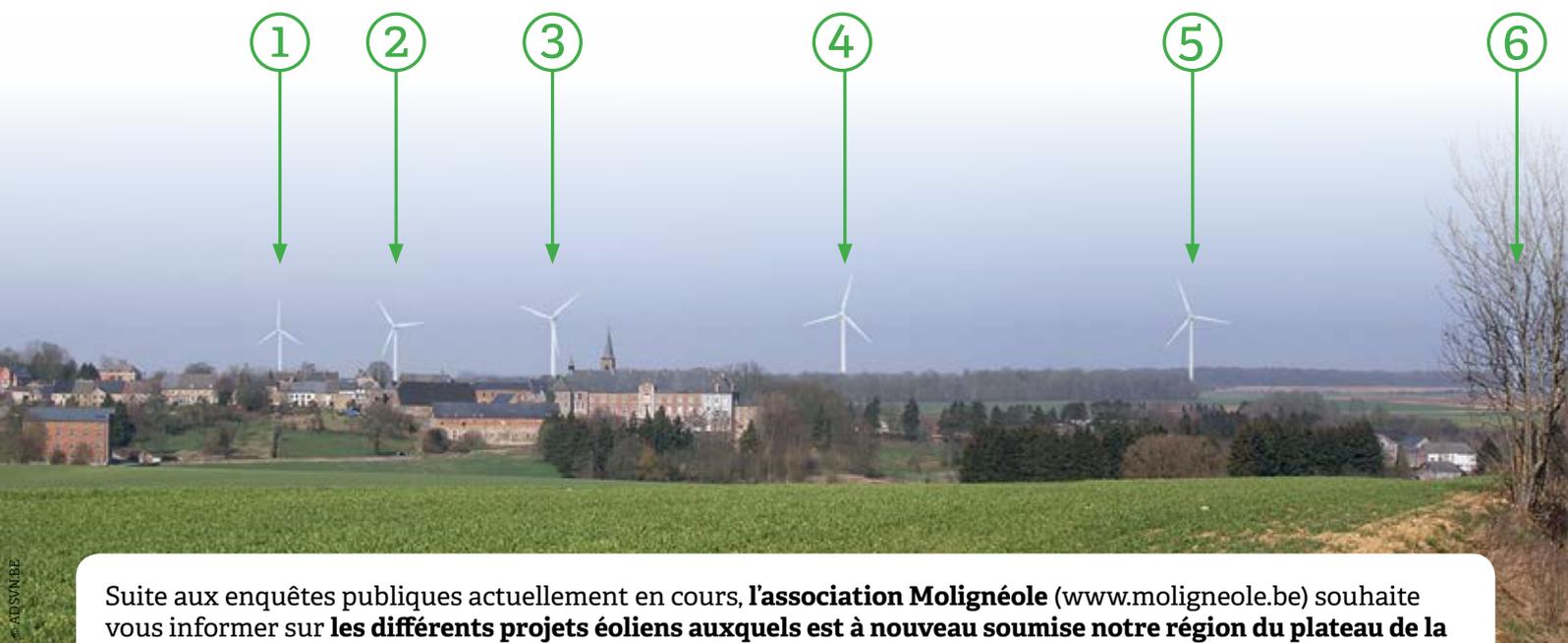


Projet d'implantation de 6 éoliennes à Saint-Gérard (Nordex) et de 5 éoliennes à Lesve, Arbre et Bioul (Luminus)



Suite aux enquêtes publiques actuellement en cours, **l'association Molineole** (www.molineole.be) souhaite vous informer sur **les différents projets éoliens auxquels est à nouveau soumise notre région du plateau de la Molinee et du Burnot**. S'ils se réalisent, leur impact aura un résultat similaire au projet MESA de 2002. À savoir, une **atteinte très dommageable à l'intégrité paysagère et au cadre de vie des habitants de la région**.

- Actuellement, la Société française Nordex à l'ambition de développer un projet de **6 éoliennes entre Lesve et Saint-Gérard**. Ce projet est soumis à une enquête publique jusqu'au 21 septembre 2015.
- En parallèle, la société Luminus envisage le **développement d'un parc sur la plaine de Montigny (entre les villages de Lesve, Arbre et Bioul)**. Une réunion d'information préalable à l'Etude d'incidence (RIP) aura lieu à Lesve le 29 septembre 2015.
- De plus, **deux demandes d'extension du parc Fosses-la-Ville/Floreffe** ont été déposées et une enquête publique est également ouverte sur Anhée...

Ensemble
préservons notre
patrimoine paysager

Réagissez
avant le
21 septembre 2015

Pour rappel

En 2002, différents acteurs intéressés se sont mis en tête de construire une usine éolienne géante en une seule fois (61 éoliennes réparties sur Mettet, Fosses-la-Ville, Profondeville et Anhée).

Des habitants, sensibles au changement brutal de cadre de vie qui les menaçait, se sont inquiétés, retrouvés, fédérés et heurtés à une forte majorité de bourgmestres et mandataires communaux, provinciaux, régionaux, totalement indifférents à leurs préoccupations. **L'association Molineole est alors née**. Elle s'est structurée et a apporté une information complète à la population de nos villages sur les projets en question.

Grâce à leurs démarches durant deux ans, le nombre d'éoliennes que le ministre, au terme des recours, a fini par accepter entre Fosses-la-Ville et Mettet est passé de 61 à

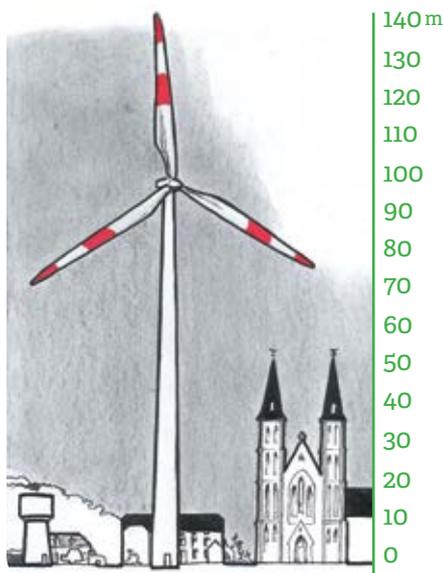
11. L'arrêt du ministre Antoine en août 2004 a tout figé : « Il y en aura onze là et peut-être quelques-unes en plus, juste à côté, et puis c'est tout. Impossible d'en mettre à Saint-Gérard, à Graux, à Denée et à Bioul ». Plusieurs promoteurs ont tenté de revenir dans les années qui suivirent, tous chassés à coups d'arrêts du gouvernement wallon.

Onze ans plus tard, après le rejet du cadastre éolien de référence et l'adaptation des règles à l'évolution technologique, après les soubresauts de la production nationale d'électricité, et certainement après de nombreux mouvements discrets de lobbying, **nous voici revenus au point de départ**.

Tournez la page pour découvrir l'impact sur nos paysages et la cartographie des projets (au dos du document).



POURQUOI DIRE NON AU PROJET D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES À SAINT-GÉRARD, LESVE, ARBRE ET BIOUL



Grace à un dessin réalisé par un architecte, le réseau Molineole a voulu vous permettre de comparer la hauteur d'un tracteur avec la hauteur d'une éolienne de 140 mètres. Les tours de l'église abbatiale de Maredsous, placée volontairement sur ce dessin, sont à l'échelle. Cherchez le tracteur.

Préserver notre cadre de vie

Nous avons pu préserver, à ce jour, un cadre de vie très agréable. Traversées par différents sentiers, nos campagnes offrent des lieux de détente et de promenade particulièrement appréciés par les marcheurs et les familles. Beaucoup d'artistes de notre région s'inspirent avec succès de ce cadre de vie si particulier et apaisant. Malheureusement, **la construction d'éoliennes va altérer le paysage qui nous entoure** et, contrairement aux dires du lobbying éolien, celles-ci ne vont pas le structurer.

Avez-vous déjà observé :

- la campagne de Graux à partir du pont de Bure ?
- le village de Saint-Gérard en arrivant de Lesve ?
- l'Abbaye de Brogne en venant de Maredsous ?
- la campagne de Bioul à partir du paisible hameau de Besinnes ?

Aurons-nous encore un horizon tranquille à regarder ?

Faut-il imposer aux personnes qui ont choisi ce beau cadre de vie d'habiter à proximité de ces grandes faucheuses de paysages ?

Défendre notre patrimoine

Les éoliennes forment des ruptures des paysages et altèrent les valeurs patrimoniales et culturelles propres à nos localités. Plus hautes que toutes les constructions environnantes, elles sont disproportionnées à l'échelle humaine. Par leur gigantisme, ces constructions animées déstructurent tous les points de vue vers les villages blottis depuis des siècles autour de leur clocher, historiquement organisés autour de leurs constructions publiques ou privées, de leurs symboles religieux, culturels ou utilitaires, de leurs valeurs sacrées de la vie locale.

Avez-vous observé que les éoliennes se profilent à grandes distances sur les horizons qu'elles finiront par couvrir totalement d'une monotonie mécanique ? **Si vous n'y prenez pas attention, leur prétendue nécessité pourrait imposer la banalisation et l'altération irrémédiable de toute identité locale.** Le projet, s'il se réalise, sera très visible à partir de plusieurs bâtiments classés dont la région ne manque pas : l'Abbaye de Saint-Gérard de Brogne, le château de Lesve, le château de Thozée...

Une étude récente a classé le site d'implantation en tant que site condruzien de grande qualité. Il est également à noter que lorsque vous souhaitez rénover votre maison aux alentours de ces différents monuments classés, vous ne pouvez le faire n'importe comment et vous êtes sous le joug de bon nombre de contraintes urbanistiques visant à ne pas dénaturer ces sites. Mais bizarrement, les éoliennes ne sont pas soumises aux mêmes règles !
La loi n'est-elle pas la même pour tous ?

Éviter les nuisances sonores

Le bruit d'une éolienne est d'en moyenne 43 décibels à 300 mètres de distance. Ce qui équivaut, par exemple, au bruit généré par un réfrigérateur encastré, deux moustiques près d'une oreille, un aérateur de salle de bain ou encore, une conversation à voix tenue. Soit, un bruit très dérangeant dans un environnement rural, et d'autant plus nuisible que le vent augmente. **Il va sans dire que vos nuits paisibles avec les fenêtres ouvertes seront compromises voire, pour certains, impossibles.** En outre, au fil des années, les normes sonores ne pourront plus être respectées étant donné la dégradation des différents matériaux constituant l'éolienne et ce, malgré des entretiens réguliers.

Les nuisances sonores sont déjà reconnues dans de nombreux pays ayant plus de recul que le nôtre tels que l'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas, sans parler des États-Unis et de l'Australie. **Certains de ces pays imposent une distance minimale des habitations bien supérieure à ce que nous observons chez nous.** La Suisse impose minimum 1 km et préconise 1,5 km, l'Australie minimum 2 km.

Assurer le bien-être des riverains

Un parc éolien est source de nuisances pour le bien-être des riverains.

Selon la vitesse du vent, le bruit engendré par le fonctionnement d'une éolienne peut dépasser largement, de jour comme de nuit, les seuils acoustiques maximaux imposés par les normes régionales ; constituer des gênes lancinantes, voire particulièrement pénibles pour les riverains et leur causer différents troubles de la santé. Quelques exemples : **maux de tête, vertiges, irritabilité, dépression, problèmes de concentration et de mémoire, etc.** Ces symptômes ont été décrits par la *Royal Society of Medicine* dans sa publication du 8 octobre 2014 mettant à jour les critères de diagnostic du **syndrome éolien pour des patients vivant dans un rayon de 10 km d'éoliennes en fonctionnement.**

Il y a également les champs électromagnétiques engendrés par les éoliennes elles-mêmes et par les lignes de transport d'énergie électriques. Une étude du VITO (institution flamande pour la recherche technologique) a démontré que le nombre de cancers augmentait en présence de champs émis par des lignes à haute tension, tant aérienne qu'enterrées.

En France, afin de réduire les risques pour la santé des riverains, les autorités sanitaires ont décidé de ne pas tolérer l'implantation d'éoliennes à moins de 1,6 km des habitations. L'Angleterre et l'Australie ont tenu compte d'études scientifiques pour les éloigner encore plus, voire pour les interdire.

La Région wallonne, sans doute moins soucieuse de la santé des personnes, a fixé cette distance à quatre fois la hauteur totale de l'éolienne (donc environ 600 m dans notre cas). Le territoire étant plus dense, on n'écouterait pas les inquiétudes des scientifiques car il est très difficile de les mettre loin, encore plus difficile de les positionner dans des paysages sans valeur.

Conserver la valeur immobilière de nos biens

Contrairement à ce que veut nous faire croire le lobbying éolien, **lorsqu'un complexe apparaît à proximité d'un logement, il est constaté que celui-ci perd de son attrait et de sa valeur.** Une habitation située à proximité d'une source de nuisance est dévalorisée. Par sa taille, une éolienne n'est pas à l'échelle humaine.

Maintenir l'attrait touristique de notre région

La construction d'éoliennes porte atteinte aux particularités et à l'authenticité des sites touristiques et contribue gravement à la fin des villages. La promotion de l'économie locale passe par la gestion proactive de la région, par la protection et la valorisation de notre cadre de vie, de nos rues, de nos places, par le respect de la beauté de nos monuments, de nos demeures et de nos sites, qu'ils soient classés ou non.



Sommes-nous des opposants à tout projet éolien ? Bien sûr que non !

Mais pourquoi faudrait-il détruire le paysage pour sauver la nature ? Nous sommes parfaitement conscients qu'il nous faut recourir à des énergies alternatives pour le futur. Néanmoins, nous sommes contre le fait que cela se fasse n'importe où et n'importe comment, sans réfléchir aux conséquences à court et à long terme.

La production d'électricité est privatisée ! C'est un très gros business ? Et alors ? Est-ce pour cela qu'on peut faire n'importe quoi ?



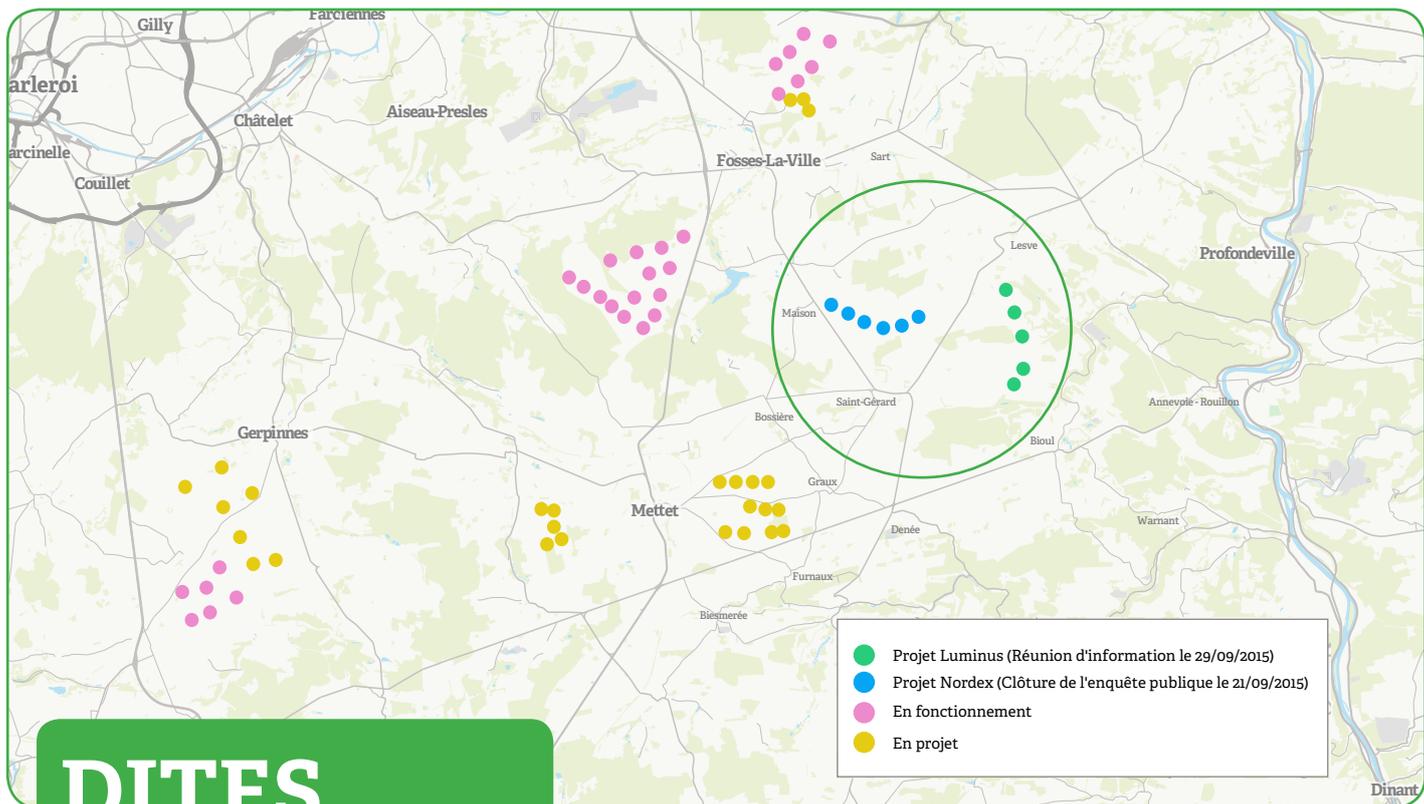
La vue venant de Maison Saint-Gérard

Photomontage extrait de l'étude d'incidence sur l'environnement.



La vue venant de Lesve

Photomontage extrait de l'étude d'incidence sur l'environnement.



**DITES
NON**

>>>>

**AU PROJET
D'IMPLANTATION**

**D'ÉOLIENNES À SAINT-GÉRARD,
LESVE, ARBRE ET BIOUL**

Renvoyez sans tarder le formulaire ci-joint
Dernier délai : 21 septembre 2015 à 11 heures

Pour plus d'information, visitez **www.moligneole.be**
ou envoyez vos coordonnées à **info@moligneole.be**

Enquête publique organisée du 16/08/2015 au 21/09/2015 à 11h00
en application de l'article 90 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
et de l'article 12 du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.

Ensemble
préservons notre
patrimoine paysager

Réagissez
avant le
21 septembre 2015

Projet d'implantation de 6 éoliennes à Saint-Gérard

(triangle formé par la rue de Namur (N951), la rue de Bambois (N988) et la rue dite le Chemin des fermes)

Réclamations, observations et/ou suggestions à envoyer à votre commune
pour le **21 septembre 2015** au plus tard à **11h00** :

Commune de Fosses-la-Ville

Collège des Bourgmestre et Echevins, Place du Marché 1, 5070 FOSSES-LA-VILLE - urbanisme@fosse-la-ville.be

Commune de Mettet

Collège des Bourgmestre et Echevins, Place Joseph Meunier 1, 5640 METTET - bourgmestre@mettet.be

Commune de Profondeville

Collège des Bourgmestre et Echevins, Chaussée de Dinant 2, 5170 PROFONDEVILLE - administration@commune-profondeville.be

Commune d'Anhée

Maison Communale, Place Communale 66, 5537 ANHEE - isabelle.haquenne@anhee.be

Important : Pour donner votre avis, vous ne devez pas nécessairement être habitant(e) ou domicilié(e) dans la commune concernée par l'enquête publique. Chaque personne majeure du ménage peut envoyer une lettre. Les non-résidents le font à la commune de leur choix.

Prénom : Nom :

Rue : N° : Bte :

Code postal : Localité :

Adresse électronique :



Je coche la (ou les) case(s) qui correspond(ent) aux réclamations, observations et/ou suggestions que je souhaite formuler :

- Je suis totalement opposé(e) à ce projet :
 - Car celui-ci va altérer et ce, de façon importante, le paysage du village et de ce fait, mon cadre de vie.
 - Car celui-ci va entraîner une dévaluation immobilière de mes biens.
- Le projet est le début d'un phénomène de maillage qui consiste en l'implantation de parcelles éoliennes qui progressivement vont former une usine éolienne dans notre région. Je m'y oppose fermement. Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, je suis totalement opposé(e) au projet d'implantation de 6 éoliennes à Saint-Gérard.
- J'é mets les nettes réserves suivantes au sujet du projet d'implantation de 6 éoliennes à Saint-Gérard :
.....
.....
- Je souhaite formuler les réclamations, observations et/ou suggestions suivantes :
.....
.....

Date : / / 2015

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »